

Distr.
LIMITÉET/C.2/L.397
31 juillet 1959
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAISVingt-quatrième session
Point 4 de l'ordre du jour

EXAMEN DES PETITIONS

Projet de rapport du Comité permanent des pétitionsPrésident : M. G.K. CASTON (Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord)

1. Le Comité permanent des pétitions, composé des représentants de la Belgique, de la Chine, de l'Inde, de l'Italie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, soumet au Conseil de tutelle le présent rapport sur les travaux qu'il a accomplis au cours d'une série de séances tenues depuis le 29 mai 1959 et consacrées à l'examen des pétitions énumérées à la partie A de l'annexe à l'ordre du jour de la vingt-quatrième session du Conseil^{1/}, ainsi que de cinquante-neuf pétitions qui ont été ultérieurement ajoutées à l'ordre du jour^{2/}, conformément au paragraphe 3 de l'article 86 du règlement intérieur du Conseil.

2. Le Comité permanent a tenu au total séances^{3/} au cours desquelles il a examiné 845 pétitions sur les 956 qui étaient inscrites à son ordre du jour, y compris celles qui y avaient été ajoutées ultérieurement; il a approuvé les rapports les concernant, où figurent les décisions qu'il recommande au Conseil^{4/}.

1/ T/1445/Add.1.

2/ T/PET.11/761, 763, 765, 766 et Add.1 et 767; T/PET.4 et 5/43 et 44; T/PET.5/1402 à 1443; T/PET.1/10 à 15; T/PET.8/13; et T/PET.10/30.

3/ T/C.2/SR.506 à 52...

4/ Ces rapports font l'objet des documents T/L.913 (pétitions concernant le Ruanda-Urundi), T/L.916 (pétitions concernant le Samoa-Occidental), T/L.924 (pétitions concernant le Cameroun sous administration française), T/L.929 (relatif à une pétition concernant la Nouvelle-Guinée), T/L.930 (relatif à une pétition concernant les îles du Pacifique), T/L. et T/L. (pétitions concernant la Somalie).

3. Le tableau ci-après indique pour chaque Territoire le nombre de pétitions et de documents dont l'examen était prévu, le nombre de pétitions effectivement examinées et le nombre de pétitions et de documents restant à examiner :

<u>Territoire</u>	<u>Pétitions et documents dont l'examen était prévu</u>			<u>Pétitions et documents restant à examiner</u>	
	<u>Nombre de documents</u>	<u>Nombre corres- pondant de pétitions</u>	<u>Nombre de pétitions examinées</u>	<u>Nombre de documents</u>	<u>Nombre corres- pondant de pétitions</u>
Ruanda-Urundi	5	5	5	0	0
Somalie	50	97	88	9	9
Cameroun sous adminis- tration britannique	20	21	0	20	21
Cameroun sous adminis- tration britannique et Cameroun sous adminis- tration française	21	53	51 ^{5/}	2	2
Cameroun sous adminis- tration française	175	750	693	19	57
Togo	22	22	0	22	22
Samoa-Occidental	6	6	6	0	0
Nouvelle-Guinée	1	1	1	0	0
Iles du Pacifique	<u>1</u>	<u>1</u>	<u>1</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
Total	301	956	845	72	111

4. Il n'y a pas eu de Représentant spécial pour le Cameroun sous administration britannique à la vingt-quatrième session du Conseil et le Comité permanent n'a pu avoir le concours d'aucun Représentant spécial pour le Togo pendant la même session, de sorte que les pétitions émanant de ces deux Territoires n'ont pas été examinées.

5. Le Gouvernement français, Autorité administrante du Cameroun sous administration française, ayant fait savoir au Comité, par une note écrite communiquée le 3 juillet 1959 (T/OBS.5/119 et Corr.1), qu'il ne pouvait prendre en considération

5/ Examinées uniquement dans la mesure où elles se rapportent au Cameroun sous administration française.

des pétitions qui émanaient soit de partis n'ayant plus d'existence légale, soit de personnes se réclamant de ces partis, le Comité permanent n'a pas examiné cinquante-neuf pétitions concernant le Cameroun sous administration française^{6/}.

6. A sa séance, tenue le juillet 1959, le Comité permanent a adopté le présent rapport par voix contre , avec abstentions.

^{6/} Voir T/L.924, Section IV.